

**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2008
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1285, avenue du Rocher, à Normandin, ce 15^e jour de janvier 2008, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Gaétan Dufour, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{me} Julie Dufour, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absente : M^{me} Nathalie Ouellet

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4376-01-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4377-01-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

ouvert :
QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

➤ Courrier postal ;

ADOPTÉ

CC-4378-01-08

4. **Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2007**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 11 décembre 2007 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

MM Rousseau et Bergeron répondent aux questions sur la correspondance.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

Aucun sujet n'a été discuté.

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P.**

9.1 **Liste des locations et des projets ajoutés**

La liste des projets à caractère pédagogique pour la période du 27 novembre 2007 au 7 janvier 2008 ainsi que celle de la location d'équipement ont été déposées pour information.

9.2 **Rapport annuel 2006-2007 Norme ISO 9001-2000**

Le Rapport annuel 2006-2007 Norme ISO 9001-2000 a été déposé pour information.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagements**

10.1.1 **Engagement à temps plein**

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Rita Racine comme enseignante;

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2007-2008 et en application de l'article 13-7.01 de la convention collective du personnel enseignant;

En conséquence,

CC-4379-01-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QU'un contrat d'engagement à temps plein soit accordé, à compter du 1^{er} juillet 2007, à :

M^{me} Lise Gagnon, comme enseignante en « Administration/Commerce/Informatique" au Centre de formation professionnelle de Roberval–Saint-Félicien.

A D O P T É

10.1.2 Conseillère d'orientation

ATTENDU l'affichage d'un poste régulier, temps plein (35 heures/semaine) pour la Polyvalente des Quatre-Vents;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection composé de M. Patrice Boivin, directeur de la Polyvalente des Quatre-Vents et M^{me} Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-4380-01-08

Il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Josée Simard, Conseillère d'orientation, à temps plein (35 heures par semaine) pour la Polyvalente des Quatre-Vents à compter du 1^{er} janvier 2008.

A D O P T É

10.2 Mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT la Loi sur la Santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la planification stratégique et l'axe 2.2 de sa seconde orientation, à savoir «La santé-sécurité»;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier et les informations reçues;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le régime à taux personnalisé de la CSST s'appliquant à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

En conséquence,

CC-4381-01-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Rémi Rousseau, président, et M. Serge Bergeron, directeur général, soient dûment autorisés à procéder à la signature du contrat d'adhésion à la mutuelle de prévention en Santé et sécurité au travail du Groupe Aon pour et au nom de la commission scolaire et que le Service des ressources humaines assure le suivi dudit dossier.

ADOPTÉ

10.3 Fête des retraités

M. François Jeanrie commente le document « Fêtes de retraités(es) et du personnel ayant atteint 25 ans de service ». Cette activité se déroulera le dimanche 20 janvier 2008, à La Diligence de Dolbeau-Mistassini.

11. Ressources financières

11.1 Autorisation d'emprunts temporaires

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement:

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale des services administratifs aux réseaux, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire ainsi que les échéances de capital échues ou échéant au cours de la période concernée.

Janvier 2008	24 330 154 \$
Février 2008	26 529 545 \$
Mars 2008	29 703 133 \$
Avril 2008	29 769 805 \$
Mai 2008	20 060 302 \$
Juin 2008	20 764 296 \$

ADOPTÉ

13. Direction générale et Secrétariat général

13.1 Représentation – Société de formation à distance

ATTENDU la résolution CC-4372-12-07 qui mandatait M. Rémi Rousseau et M^{me} Carole Dufour comme substitut pour siéger sur le Comité de la Société de formation à distance ;

ATTENDU la résolution CC-4120-06-07 qui mandatait M. Michel Tremblay comme représentant « administratif » à l'organisme ainsi que M. Carol Martel comme substitut ;

CC-4383-01-08

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la résolution CC-4372-12-07 de la réunion du Conseil des commissaires du 11 décembre 2007 soit rescindée.

A D O P T É

13.2 **Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean**

CONSIDÉRANT QUE le RAJ-02 vise notamment à assurer démocratiquement la prise en charge, la promotion et la défense des intérêts jeunesse, au niveau local, régional et provincial en collaboration avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le RAJ-02 s'est vu confirmer, en mai 2006, la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) pour une période de trois ans, lequel fonds constitue un levier servant à financer et à développer des Actions jeunesse structurantes pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, annoncée en mars 2006 par le Gouvernement du Québec, affirme que le programme Secondaire en spectacle permet d'organiser et de réaliser des événements culturels et artistiques susceptibles de favoriser l'épanouissement des jeunes des écoles secondaires;

CONSIDÉRANT QUE le RLS a comme mission d'assurer la concertation régionale en matière de loisir et de sport et de réaliser toute action favorisant le développement du loisir et du sport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE selon le Conseil régional de la Culture du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans son diagnostic culturel d'octobre 2006, cible l'enjeu majeur qui est de positionner les arts et la culture comme maillon essentiel et structurant du développement économique régional;

CONSIDÉRANT QUE parmi les défis auxquels notre région est confrontée, celui d'être innovateur et créatif dans nos façons de faire et nos façons de développer en est un crucial et le fait de faire vivre aux jeunes des expériences artistiques et culturelles stimule chez eux leur créativité;

CONSIDÉRANT QUE le programme Secondaire en spectacle contribue au développement de la jeune relève amateur et artistique dans le domaine des arts de la scène en tant qu'artistes, techniciens, animateurs et organisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le programme Secondaire en spectacle promeut le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques auprès des élèves du secondaire dans un cadre éducatif en favorisant le développement d'habiletés personnelles et sociales;

CONSIDÉRANT QUE le programme Secondaire en spectacle offre l'occasion aux jeunes et aux écoles de s'ouvrir davantage sur leur milieu de vie en favorisant la création de liens et d'échanges tant au niveau local, régional et provincial;

En conséquence,

CC-4384-01-08

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets contribue à raison de 2 000,00 \$ par année, et ce, pour une durée de trois ans, à l'élaboration et à la réalisation du Plan d'action inhérent à l'entente régionale initiée par le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le but de développer davantage des actions jeunesse structurantes en matière de culture.

La présente résolution est effective à partir de l'année scolaire 2007-2008, et ce, pour une durée de trois ans, et est conditionnelle à la contribution nécessaire des autres partenaires identifiés et à l'atteinte des objectifs visés.

A D O P T É

13.3 **Projet – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011**

Consultations publiques (Article 212) :

ATTENDU la résolution CC-4195-06-07 du 26 juin 2007, acceptant un calendrier des assemblées de consultation publique et des séances publiques d'information 2007-2008, selon l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

Calendrier	
15 janvier 2008	Conseil des commissaires Acceptation des documents de consultation du projet d'organisation scolaire 2008-2009
16 janvier 2008	Assemblée de consultation publique – dépôt des documents de consultation Secteurs Roberval et Saint-Félicien À l'école Hébert de Saint-Félicien, 19 h à 22 h
17 janvier 2008	Assemblée de consultation publique – dépôt des documents de consultation Secteurs Dolbeau-Mistassini et Normandin À l'école Notre-Dame-des-Anges de Dolbeau-Mistassini, secteur Mistassini, 19 h à 22 h
22 février 2008	Réception des commentaires écrits
27 février 2008	Assemblée de consultation publique – audition Secteurs Roberval et Saint-Félicien À l'école Benoît-Duhamel de Roberval, 19 h à 22 h
28 février 2008	Assemblée de consultation publique – audition Secteurs Dolbeau-Mistassini et Normandin À l'école Sainte-Marie de Normandin, 19 h à 22 h
11 mars 2008	Conseil des commissaires Acceptation de l'organisation scolaire 2008-2009 : - Plan triennal ; - Liste des écoles et des centres ; - Actes d'établissement.

L'article 212 de la Loi sur l'instruction publique stipule :

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

ATTENDU la résolution CC-4353-12-07 du 11 décembre 2007, adoptant la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009, tel que stipulé par l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU l'analyse des statistiques des clientèles scolaires 2008-2009 à 2011-2012 et l'identification des écoles (bâtisses) dérogeant aux conditions de la politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école pour l'année scolaire 2008-2009;

En conséquence,

CC-4385-01-08

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet des modifications suivantes :

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

• Modification d'un cycle d'enseignement : Une partie du 1^{er} cycle du primaire sera dispensée, la 2^e année.

ÉCOLE SAINTE-HEDWIGE

• Modification d'un cycle d'enseignement : Le 3^e cycle du primaire ne sera pas dispensé.

• Cessation des services d'éducation préscolaire.

QUE ledit projet de modifications soit accepté pour consultations publiques tel que prévu au calendrier ;

QUE ledit projet soit transmis au Comité de parents.

A D O P T É

Consultations internes (Article 211) :

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (1er, 2e et 3e alinéas) qui stipule :

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de

formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

...

ATTENDU l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le Comité de parents doit être consulté sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement ;

ATTENDU les articles 79, 1^{er} alinéa et 110.1, 1^{er} alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipulent que les Conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école ou de centre ;

ATTENDU que les autres modifications, qui ne concernent pas l'article 212, sont assujetties à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet des modifications suivantes :

École	Changement
Benoît-Duhamel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Boisjoli/Des Deux-Lacs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Bon-Pasteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Carrefour étudiant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Cité étudiante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère
Hébert	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 5 ans
Hélène-Laliberté/Secondaire des Chutes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère
Jean XXIII/Saint-Lucien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Jeanne-Mance/Pie XII	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Jolivent/L'Arbrisseau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
La Source/Les Prés Verts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Maria-Goretti	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère

École	Changement
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Monseigneur Bluteau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Notre-Dame	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Notre-Dame-de-Lourdes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans ▪ Modification d'un cycle d'enseignement : une partie du 1^{er} cycle du primaire sera dispensée, soit la 2^e année (Note : cet item fait partie de la consultation publique)
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Retrait de l'école Saint-Michel – immeuble et de la mention de l'utilisation du gymnase ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans ▪ Ajout : quelques locaux sont utilisés à l'occasion pour l'enseignement des adultes
Polyvalente de Normandin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout : les locaux utilisés par la commission scolaire pour le centre de jour en toxicomanie
Polyvalente des Quatre-Vents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère
Polyvalente Jean-Dolbeau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans ▪ Modifier : des locaux dont l'utilisation est à déterminer
Sainte-Hedwidge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Modification d'un cycle d'enseignement : Le 3^e cycle du primaire ne sera pas dispensé (Note : cet item fait partie de la consultation publique) ▪ Cessation des services d'éducation préscolaire (Note : cet item fait partie de la consultation publique)
Sainte-Lucie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
Sainte-Marie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code de l'école du Ministère ▪ Ajout pour le Préscolaire : 4 ans et 5 ans
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère
C.F.P. de Roberval–Saint-Félicien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère ▪ Ajout d'un immeuble : Saint-Louis-de-Gonzague ▪ Ajout d'un immeuble : Village Attikamek/Objedjiwan
C.É.A. L'Envol/Le Retour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout du code du centre du Ministère ▪ Modifier l'ordre d'enseignement : Formation générale des adultes et éducation populaire ▪ Ajout d'un immeuble : Conseil des Attikamek/Wemotaci

QUE ledit projet de modifications soit accepté pour consultations internes tel que prévu à l'article 211, avec une réception des commentaires écrits au 28 février 2008 ;

QUE ledit projet soit transmis aux Conseils d'établissement concernés par les changements, au Comité de parents et aux Municipalités.

ADOPTÉ

Projet - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011

Les projets de modifications (publiques et internes) sont intégrées au plan triennal.

CC-4387-01-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, tel que déposé ;

QUE le projet du plan triennal soit transmis au Comité de parents, aux Municipalités et aux autres instances concernées (syndicats) pour consultation.

A D O P T É

13.4 **Projet - Liste des écoles et des centres et Actes d'établissement 2008-2009**

Les projets de modifications (publiques et internes) sont intégrées aux actes d'établissement 2008-2009.

ATTENDU l'acceptation du projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 par la résolution CC-4387-01-08 ;

ATTENDU l'article 211, 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la Commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal, la liste des écoles et des centres et leur délivre un acte d'établissement ;

CC-4388-01-08

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le projet de la Liste des écoles et des centres 2008-2009 et le projet des actes d'établissement 2008-2009, tels que déposés ;

QUE le projet de la liste des écoles et des centres 2008-2009 et le projet des actes d'établissement 2008-2009 soient transmis au Comité de parents et aux autres instances concernées (syndicats) pour consultation ;

QUE le projet des actes d'établissement 2008-2009 soit transmis à chaque Conseil d'établissement, pour consultation s'il y a lieu.

A D O P T É

13.5 **Projet - Actes d'établissement 2008-2009**

Le sujet a été traité au point 13.4.

13.6 **Courrier postal**

M^{me} Carmelle Guérin mentionne que son enveloppe de courrier a été livrée à Larouche avant de lui être livrée à son domicile.

Un contact sera effectué avec le service postal concernant cet événement.

14. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général se retrouve à l'intérieur du journal La P'tite ardoise, éditions du 7 et du 21 décembre 2007.

15. **Rapport d'activités du président**

Le rapport comportant les activités du président, pour le mois de décembre, a été déposé.

16. **Rapport des commissaires-parents**

M^{me} Julie Dufour indique que le Comité de parents a procédé à l'achat de valises identifiées à la commission scolaire et à l'école. Ces valises seront récupérées pour l'année suivante.

Les réunions du Comité de parents s'effectueront en alternance entre Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini.

17. **Revue de presse**

La Revue de presse couvrant les activités de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour les mois de novembre et décembre 2007 a été déposée.

18. **Période de questions accordée aux commissaires**

M. Bernard Potvin demande si un rapport sera produit concernant le dossier « Écoles en santé – Cafétérias ».

M. Serge Bergeron mentionne qu'il y aura un rapport de produit par la commission scolaire auprès du MÉLS.

19. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 12 février 2008, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

20. **Levée de la séance**

CC-4389-01-08

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)